

COMPTE-RENDU DE LA REUNION Du LUNDI 10 AVRIL 2017

Etaient présents : DONZE Solange, VERNEY Thierry, LOICHOT Marie-Claude, LOICHOT Jean-Marc, CLAUDEL Nadia, MONNET David, GIGON Etienne, SIRUGUE Régis, CATTIN Pascal, GIGON Vincent

Absent excusé : STOECKLIN Gilles

Absent :

1. Vote des 3 taxes 2017

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité, de fixer** les Taux d'imposition des Taxes Directes Locales 2017 de la manière suivante :

- Taxe d'Habitation : 17.94 %
- Taxe Foncière (bâti) : 11.36 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 13.42 %

Soit aucune évolution par rapport à l'année dernière.

2. Subventions associations 2017

Suite aux diverses demandes des associations pour une aide financière, le Conseil Municipal **à l'unanimité décide** d'attribuer pour l'année 2017, les subventions suivantes :

- Association Saint Paul > 45 €
- Comité des fêtes > 150 €
- Coopérative scolaire RPI Trévillers > 250 €
- Anciens Combattants > 70 €

3. Echange terrains avec Mr COULOT

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal **à l'unanimité, décide** l'échange suivant :

- de la parcelle cadastrée section AB numéro 214 (provenant de la parcelle AB 72) appartenant à Monsieur COULOT Florent, pour un montant de 6 euros ;
 - des parcelles cadastrées section AB numéros 216 (provenant de la parcelle AB 73) et 218 (provenant de la parcelle AB 192) appartenant à la Commune, pour un montant de 906 euros.
- Soit une soulte à verser par Mr COULOT Florent à la Commune de 900,00 euros.

Il **autorise le Maire à signer** tout document s'afférent à cette affaire.

4. Vente d'herbe Mr SAUNIER

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de fixer** le prix de la vente d'herbe pour l'année 2017 à Mr SAUNIER Jean-Louis, à 30.00 €.

5. Location logement ancienne fromagerie

L'exposé du Maire entendu concernant les personnes intéressées par le logement locatif à la fromagerie, le Conseil Municipal **à l'unanimité accepte** la signature d'un bail de 3 ans avec Messieurs WASMER Rémi et TOMAS Carlos, à compter du 1^{er} mars 2017, et à un tarif de 450.00 euros / mois.
Le versement d'une caution d'un montant de 450.00 euros sera également demandé.

6. Convention Très Haut Débit

Dans le cadre du déploiement de l'infrastructure à très haut débit en fibre optique sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire expose qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental du Doubs, portant sur les conditions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques, que le Syndicat Mixte Très Haut Débit propose pour les immeubles communaux et collectifs aux 1 rue de la fromagerie et 2 rue de l'église. Cette installation est entièrement à la charge du Syndicat, et permettra aux occupants de ces immeubles d'être éligibles à la fibre.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité donne l'autorisation au Maire de signer cette convention.

7. Indemnité du Maire et des Adjointes

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés, à compter du 1er janvier 2017, en application du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n° 2017-85 du 26/01/2017 portant rectification du décret n°82-110 du 23/12/1982 et du décret n°85-1148 du 24/10/1985. Aussi, il convient de délibérer de nouveau concernant l'indemnité du Maire et des adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, Mr le Maire ne participant pas au vote, valide l'indemnité du Maire fixé à 17 % du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux, selon le décret en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'indemnité des adjoints au Maire fixé à 3.3 % du montant maximum brut mensuel des indemnités de fonction des élus locaux, selon le décret en vigueur.

8. Approbation des Comptes Administratifs 2016

Le Maire s'étant retiré de la salle, la 1^{ère} adjointe Mme LOICHOT Marie-Claude, présente les CA : Commune, Forêt, et Assainissement.

Après délibération, le Maire ne participant pas au vote, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les Comptes Administratifs 2016.

CA COMMUNE 2015

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	102 921.19 €	135 136.58 €
INVESTISSEMENT	504 443.90 €	479 665.91 €

CA FORET 2015

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 288.40 €	7 669.59 €
INVESTISSEMENT	863.97 €	29 300.00 €

CA ASSAINISSEMENT 2015

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	32 973.09 €	31 038.38 €
INVESTISSEMENT	25 583.91 €	22 443.75 €

9. Validation des Comptes de Gestion 2016

Le Maire expose qu'après vérification, les CA et les CG 2016 sont concordants.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les Comptes de Gestion 2016 - Budget Communal, Budget Forêt et Budget Assainissement.

10. Affectations de résultats

Budget Communal

Excédent de fonctionnement cumulé : 205 022.95 € reportés au compte 002 - Recettes de fonctionnement

Déficit d'investissement cumulé : 67 873.19 € reportés au compte 001 - Dépenses d'investissement

Budget Forêt

Excédent de fonctionnement cumulé : 4 463.14 € reportés au compte 002 - Recettes de fonctionnement

Excédent d'investissement cumulé : 28 436.03 € reportés au compte 001 - Dépenses d'investissement

Budget Assainissement

Déficit d'investissement cumulé : 4 978.23 € reportés au compte 001 - Dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité ces affectations** de résultats aux Budgets Primitifs 2017.

11. Vote des Budgets Primitifs 2017

BP COMMUNE 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	141 257.23 €	342 865.95 €
INVESTISSEMENT	336 523.26 €	381 471.86 €

BP FORET 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	19 638.25 €	19 763.14 €
INVESTISSEMENT	31 772.29 €	31 772.29 €

BP ASSAINISSEMENT 2017

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 253.33 €	38 253.33 €
INVESTISSEMENT	28 920.97 €	28 920.97 €

Les Budgets 2017 sont **votés** par l'assemblée délibérante à **l'unanimité**.

12. Divers

- **Devis de l'entreprise VERMOT** pour des travaux d'entretien de certaines voies communales : balayage, pose d'enduit ..., d'un montant de 2 911.80 € TTC et 1 161.60 € TTC.
- Présentation du dernier **compte-rendu de conseil du SIVU de l'eau** par Mr MONNET David.
- **Le repas de la fête des mères** aura lieu Vendredi 19 Mai 2017, à 20h, au Restaurant du Moulin du Plain.
- Depuis le 22 avril dernier, le **renouvellement des Cartes d' Identité** s'effectue uniquement à la mairie de Maîche sur rendez-vous.

La séance est levée à 22h00

Le Maire, Thierry VERNEY